



MAIRIE de  
06 FEV. 2024  
Courcelles-les-Montbéliard

## Arrêté n° 08/2024

### portant autorisation d'occupation du domaine public (AOT) pour l'installation d'une station multi-services

**Le Maire de Courcelles-lès-Montbéliard,**

SOUS-PREFECTURE

01 FEV. 2024

MONTBELIARD

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** la convention-cadre d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public conclu entre Stations-e et la commune de Courcelles-lès-Montbéliard en date 24 novembre 2023,

**Vu** la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de Stations-e en date du 09 novembre 2023 pour l'installation sur la place Scherrer,

**Vu** l'arrêté en date du 26 janvier 2024 portant création d'emplacements réservés en permanence au stationnement des véhicules à mobilité électrique à des fins de recharge,

**CONSIDERANT** qu'il convient de définir les conditions d'installation d'une station multi-services.

## ARRETE

### ARTICLE 1

Station-e est autorisée à installer, construire une station multi-services dont la description est prévue à la convention-cadre en date du 24 novembre 2023, selon le plan annexé au présent arrêté et conformément au plan ci-après :

Nom du site	Commune	Code postal	Adresse	Latitude	Longitude	ABF	HHA Max
Parking place SCHERRER	Courcelles-lès-Montbéliard	25420	2 rue de Voujeaucourt	47.501458	6.775386	Non	12

### ARTICLE 2

Cette autorisation est accordée à titre précaire et révoicable, pour la durée restant à courir jusqu'au terme prévu à la convention cadre en date du 24 novembre 2023.

### ARTICLE 3

Le demandeur s'engage à occuper le domaine public conformément à la convention-cadre en date du 24 novembre 2023, et, plus particulièrement, à verser une redevance d'occupation du domaine public dans les conditions prévues à l'article 9.

### ARTICLE 4

Monsieur le Maire de la commune de COURCELLES-LES-MONTBELIARD,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAVANS,

La brigade des gardes communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération,

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et transmis au représentant de l'Etat.

Fait à COURCELLES-LES-MONTBELIARD, le 26 janvier 2024.

Le Maire,  
Christian QUENOT



SOUS-PREFECTURE

01 FEV. 2024

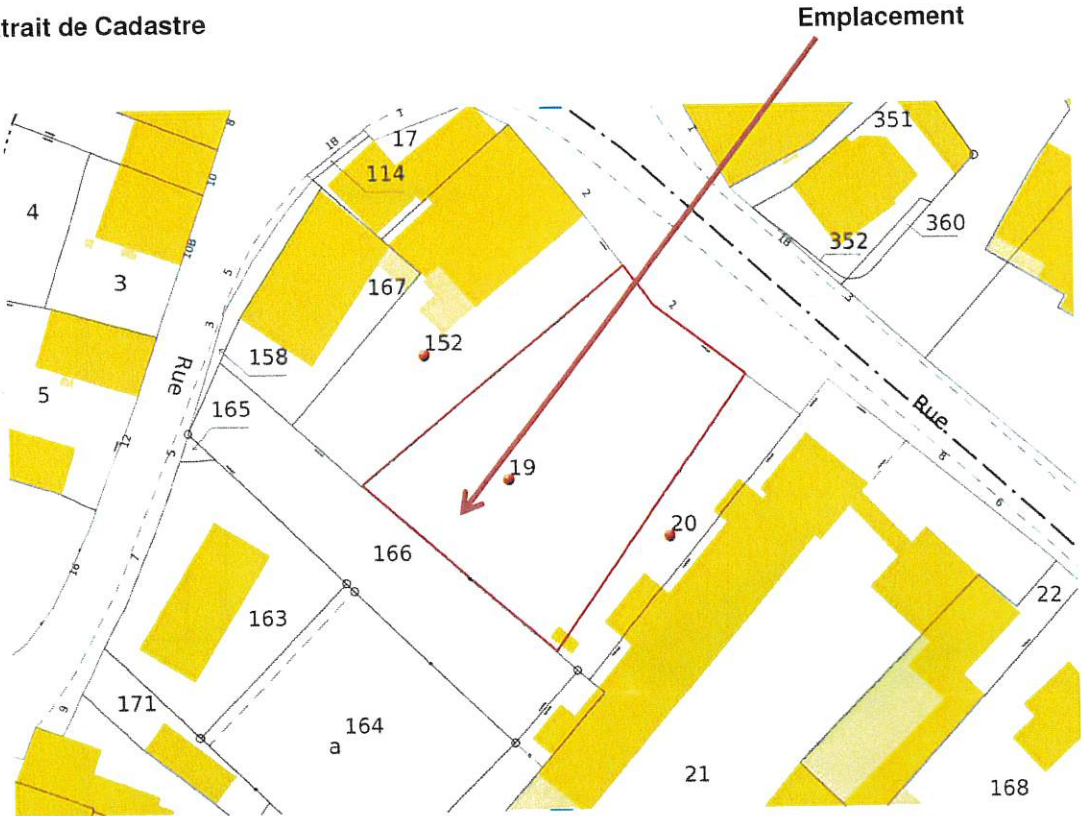
MONTBELIARD

**Le Maire,**

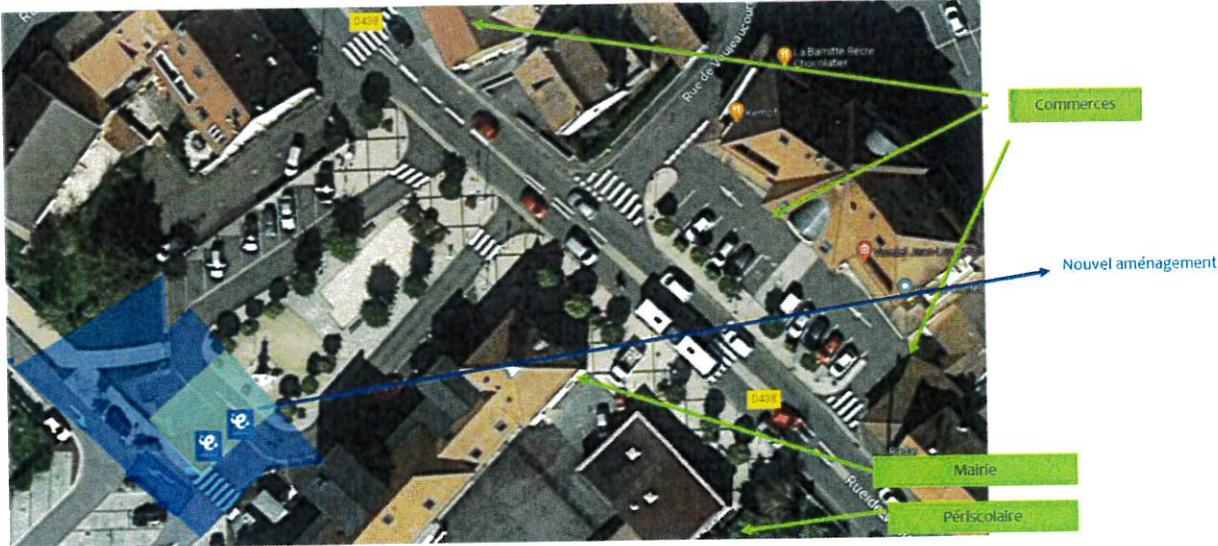
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
-informe que le présente arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification  
Notifié le

# PLAN D'IMPLANTATION DE LA STATION

Extrait de Cadastre



Implantation (vue aérienne)



### Exemple d'implantation (métriques)

